



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le Conseil municipal a adopté le

**RÈGLEMENT 336-2019**, relatif aux conditions de service d'électricité par le Service électrique de la Ville.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ledit règlement 336-2019 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 336-2019 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
ce 8 mai 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,

  
Jean Paradis, avocat

## ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 8 mai 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 8 mai 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 8 mai 2018.

Alma, ce 8 mai 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,

  
Jean Paradis, avocat